MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE

ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

****

SECRETARIAT GENERAL

****

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES EN EAU

****

03 BP : 7025 Ouagadougou 03 Tél : 50 37 48 76 à 78

BURKINA FASO

****

Unité - Progrès - Justice

BUDGET-PROGRAMME PAR OBJECTIF (BPO) 2010-2012 DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

(MILIEU RURAL)

Version définitive

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPA : Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

PTF : Partenaire Technique et Financiers

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

MAHRH : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

DGRE : Direction Générale des Ressources en Eau

DGAEUE : Direction Générale de l'Assainissement des Eaux usées et excreta

DRAHRH : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

BPO : Budget Programme par Objectif

SP/PAGIRE : Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PEM : Point Eau Moderne

AEPS : Adduction d'Eau Potable Simplifiée

PEA : Poste d'Eau Autonome

SNIEau : Système National d'Information sur l'Eau

RH : Ressources Humaine

ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement

PMH : Pompe à Motricité Humaine

TdR : Termes de Référence

CLE : Comité local de l'Eau

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

PN-AEPA : Programme Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement

ONG : Organisme Non Gouvernemental

E&A : Eau et Assainissement

CUI : Cadre Unifié d'Intervention

Gap	: Besoin de financement ou excédent de financement
AUE	: Association d'Usagers d'Eau
CSPS	: Centre de Santé Prévoyance sociale
PSNA	: Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement
CT	: Comité technique
Sté Civ	: Société Civile
DLSO	: Direction de la Législation et de Suivi Organisme nationaux et transnationaux
PCD-AEPA	: Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
EPE	: Equivalent Point d'Eau
BF	: Borne Fontaine
SIG-OMD	: Système d'Information des Objectif du Millénaire pour le Développement

Table des matières

I. INTRODUCTION……..……..……**5**

II. LES OBJECTIFS……**9**

III. LES RESULTATS……..……..**9**

IV. LES PROGRAMMES…….……**10**

V. JUSTIFICATION DES OBJECTIFS……...……**13**

1. OBJECTIF SPECIFIQUE 1.....……..15
2. OBJECTIF SPECIFIQUE 2..... 19
3. OBJECTIF SPECIFIQUE 3..... 21
4. OBJECTIF SPECIFIQUE 4..... 26
5. OBJECTIF SPECIFIQUE 5..... 28

VI. CONCLUSION……...…..……**34**

VII. Tableaux synthétiques BPO 2010 – 2012 du secteur eau et assainissement……...**36**

VIII. Tableau de programmation des dépenses……...**40**

IX. Tableau de passage du Budget Programme au Budget Objet……..……..**41**

X. Tableau de planification annuelle comparée en eau potable du PN-AEPA(OMD) et de la programmation 2010 – 2012 du Budget Programme (réalisations physiques et financières au prix courant)……**42**

XI. Tableau de planification annuelle comparée en assainissement du PN-AEPA (OMD) et de la programmation 2010 – 2012 du Budget Programme (réalisations physiques et financières au prix courant) ……...……**43**

XII. Tableau d'évolution du taux d'accès apparent……...**44**

I. INTRODUCTION

La mobilisation de la communauté internationale, régionale et nationale en faveur de la gestion durable des ressources en eau et de la réduction de la pauvreté a conduit à l'adoption à partir de l'année 2000, de plusieurs engagements par les gouvernements, les partenaires de la coopération technique et financière et la société civile.

Au niveau mondial, les principaux engagements adoptés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont respectivement : la Vision mondiale de l'eau, la Vision africaine de l'eau et son cadre d'action 2000-2025, la réduction de moitié d'ici 2015 de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'appui au développement de cadres stratégiques nationaux de lutte contre la pauvreté.

Au plan africain, le Groupe de la Banque Africaine de Développement qui a soutenu le processus de la Vision africaine de l'eau a élaboré un document de réflexion sur l'AEPA en milieu rural en janvier 2002 et un cadre d'exécution en 2003 qui propose un ensemble d'actions stratégiques devant permettre d'atteindre un taux de couverture de 66% en services d'AEPA en 2010 et 80% en 2015.

Au niveau du Burkina Faso, plusieurs partenaires de la coopération technique et financière (PTF) ont pris des initiatives pour soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre des engagements du millénaire. Ils comprennent l'appui financier à la mise en œuvre du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, le financement de plusieurs programmes d'hydraulique, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural et urbain ainsi que des réflexions relatives aux actions à entreprendre dans le cadre de l'atteinte des objectifs du CSLP et des OMD dans le secteur de l'eau. Ces engagements sont conformes à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et reposent sur les principes d'appropriation, d'harmonisation, d'alignement, de gestion basée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Afin d'assurer une synergie et une complémentarité de toutes ces initiatives dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement en vue de la réalisation des principaux engagements pris par le pays, le MAHRH a décidé en concertation avec les partenaires de la coopération technique et financière, d'élaborer un programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural qui s'appuie sur un cadre unifié d'intervention et prenant en compte les orientations des politiques de décentralisation, de déconcentration, de développement rural décentralisé et de gestion intégrée des ressources en eau.

Le Burkina dispose ainsi de deux instruments qui constituent la référence pour les interventions en matière de GIRE et d'AEPA.

Ainsi pour assurer un meilleur suivi des performances du secteur public de l'eau et l'assainissement en milieu rural piloté par la Direction Générale Ressources en Eau (DGRE) et les Direction Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) afin de mieux argumenter le dialogue avec les partenaires qui viennent en appui au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues, le budget-programme a été retenu comme l'instrument de planification, de programmation et de budgétisation.

Le champ du budget Programme couvre l'ensemble des activités du secteur public de l'eau et de l'assainissement piloté par la DGRE, la DGAEUE et les DRAHRH.

On notera que la partie urbaine de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement est actuellement assurée par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement qui a engagé une stratégie cohérente pour atteindre les OMD en milieu urbain, au travers de son plan de

développement 2005-2015, dans un cadre institutionnel et contractuel fondé sur un contrat plan avec l'Etat.

La DGRE, la DGAEUE et les DRAHRH développent pour la période 2010-2012 un budget programme sectoriel en mettant en exergue les efforts à accomplir dans ces trois années sur les deux thématiques de GIRE et d'AEPA accompagné d'un management efficace et efficient du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

La mission et les buts du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

La Mission

La mission du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques est d'élaborer et mettre en œuvre la politique en matière de développement agricole, hydraulique et des ressources halieutiques. Cette mission comporte trois buts.

Les Buts

Les buts du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques sont :

- promouvoir le secteur agricole ;
- promouvoir le secteur hydraulique ;
- promouvoir le développement des ressources halieutiques.

La Mission et les attributions de la Direction Générale des Ressources en Eau

La DGRE a pour mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'eau, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des autres acteurs du monde rural. A ce titre elle est chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et les politiques sectorielles en matière de gestion intégrée des ressources en eau tant au plan national que transfrontalier, d'approvisionnement en eau potable ;

- de suivre et appuyer le développement de la coopération régionale et internationale dans les domaines de l'eau;

- de mettre en place et promouvoir au niveau national un système d'information et de monitoring sur l'eau ;

- de mener toutes les études et recherches dans les domaines nécessaires à la connaissance des ressources en eau, des milieux qui en dépendent, des usages de l'eau et leurs impacts ;

- de suivre et contrôler la qualité des ressources en eau brute et des eaux destinées à la consommation humaine ;

- de coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'eau potable et d'assainissement sur la base des programmes régionaux correspondants et des schémas directeurs des collectivités territoriales ;

- d'assurer pour le compte du département la tutelle technique des organismes de gestion des ressources en eau au plan national, transfrontalier et régional ;

- d'assurer l'appui conseil aux structures déconcentrées, aux collectivités locales et à tous les autres acteurs en matière de gestion intégrée des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable et assainissement ;

- d'élaborer la législation, la réglementation et les normes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et veiller à la mise en application ;

- mettre en place la police de l'eau;

- d'élaborer les éléments de création d'un environnement juridique économique, financier et fiscal favorable à la promotion et au développement durable des usages de l'eau et à sa protection ;

- d'élaborer et mettre en œuvre, en rapport avec la direction centrale chargée des ressources humaines, une stratégie de développement et de renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'eau;

- de tenir à jour les statistiques sur l'eau ;

- de gérer et assurer le suivi de la mise en œuvre de tous les plans d'actions relevant des domaines d'activités de la gestion des ressources en eau et de l'approvisionnement en eau potable

La Mission et les attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta

La Direction Générale de l'assainissement des eaux usées et excréta a pour Mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politique et stratégies nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excréta, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et les autres acteurs du monde rural. A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer les textes législatifs et règlementaires et les normes techniques en matière de collecte, de traitement, et d'évacuation des eaux usées ainsi que de les mettre en œuvre ;
- d'élaborer les lois et les règlements et les normes techniques en matière de rejet, de collecte sécurisées et d'élimination des déchets liquides dangereux, des huiles usées et des polluants organiques persistants ainsi que de les mettre en œuvre ;
- d'identifier, formuler, et mettre en œuvre des projets et programmes en matière d'assainissement ;
- d'assurer le suivi opérationnel des projets et programme en matière d'assainissement ;
- d'organiser la filière de gestion des eaux usées et excréta ;
- d'assurer le suivi opérationnel des actions en matière d'assainissement des eaux usées et excréta.

La Mission et les attributions des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques

Les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques ont pour mission d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques relevant de leur ressort territorial. A ce titre elles sont chargées de contrôler les activités des directions provinciales, des projets et programmes et de suivre l'action des organisations non gouvernementales.

Pour remplir cette mission, la DGRE, la DGAEUE et les DRAHRH ont retenu pour le secteur de l'eau de l'assainissement un objectif global conforme aux Objectifs du millénaire qui se décline en cinq objectifs spécifiques suivants:

II. LES OBJECTIFS

- **Objectif Global** Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.

- **Objectif Spécifique 1** : Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.

- **Objectif Spécifique2** : Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.

- **Objectif Spécifique 3** : Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif institutionnel, législatif et règlementaire contribuant à une gestion concertée, durable et équitable des ressources en eau.

- **Objectif Spécifique 4** : Assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

- **Objectif Spécifique 5** : Assurer le management efficace et efficient du secteur de l'Eau et l'Assainissement.

III. LES RESULTATS

Les résultats suivants qui sont compatibles avec ceux retenus au niveau national ont été identifiés au regard des objectifs définis dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement:

RESULTAT DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 1

- **Résultat 1.1 :** L'accès durable et équitable à l'eau potable des personnes en zone rurale dans la région est passé de 52% en 2005 à 76 % en 2015, soit une progression moyenne annuelle de 2,4%.

RESULTAT DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 2

- **Résultat 2.1** : L'accès durable et équitable à l'assainissement adéquat des personnes en zone rurale dans la région est passé de 10% en 2005 à 54 % en 2015, soit une progression moyenne annuelle de 4,4%.

RESULTATS DE L'OBJECTIFS SPECIFIQUE 3

- **Résultat 3.1** : Tous les textes législatifs et règlementaires relatifs à la gestion de l'eau sont élaborés, adoptés et appliqués ;
- **Résultat 3.2** : Le document de politique et stratégie en matière d'eau adopté en 1998 est actualisé ;
- **Résultat 3.3** : Un cadre de politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement est promu ;
- **Résultat 3.4** : Les structures de gestion des ressources en eau sont fonctionnelles ;
- **Résultat 3.5** : Un environnement administratif économique et financier favorable au développement du secteur de l'eau et l'assainissement est mis en place ;
- **Résultat 3.6**: Des plans d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en matière d'eau sont élaborés ;

RESULTAT DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 4

- **Résultat 4.1** : Les informations sur la GIRE et l'AEPA sont produites et diffusées régulièrement.

RESULTATS DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 5

- **Résultat 5.1** : Les capacités d'intervention de la DGRE, de la DGAEUE et des DRAHRH sont renforcées.

IV. LES PROGRAMMES

Pour l'ensemble des acteurs les programmes suivants ont été retenues pour la période 2010-2012 sur la base des financements acquis:

PROGRAMMES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.	**32 302 080 000 FCFA**
Programme 1.1.1 : Réalisation de l'intermédiation sociale (PEM, AEPS, PEA)	**641 718 000 FCFA**

Programme 1.1.2 : Réalisation de nouveaux PEM	**16 600 476 000 FCFA**
Programme 1.1.3 : Réalisation de nouvelles AEPS/PEA	**7 115 045 000 FCFA**
Programme 1.1.4 : Réhabilitation de Points d'eau moderne	**3 985 730 000 FCFA**
Programme 1.1.5 : Réhabilitation et extension de réseaux d'AEPS	**863 500 000 FCFA**
Programme 1.1.6 : Réalisation de Travaux dans les zones spécifiques (eaux contaminées / ressource difficilement accessible)	**0 FCFA**
Programme 1.1.7 : Réalisation d'infrastructures d'AEP dans les écoles	**2 684 040 000 F CFA**
Programme 1.1.8 : Réalisation d'infrastructures d'AEP dans les centres de santé	**411 571 000 FCFA**
PROGRAMMES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.	**10 958 289 000 FCFA**
Programme 2.2.1 : promotion de l'hygiène et de l'assainissement	**680 101 000 F CFA**
Programme 2.2.2 : Développement des infrastructures d'assainissement	**10 278 188 000 F CFA**
PROGRAMMES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif institutionnel, législatif et règlementaire contribuant à une gestion concertée, durable et équitable des ressources en eau et à un accès équitable à l'assainissement.	**296 347 000 FCFA**
Programme 3.1.1 : Élaboration, adoption des textes d'application de la loi sur l'eau.	**0 FCFA**
Programme 3.1.2 : Mise en œuvre de la police de l'eau.	**0 FCFA**
Programme 3.1.3 : Production et diffusion des normes et prescriptions techniques spécifiques du secteur AEPA.	**0 FCFA**
Programme 3.1.4 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable du secteur de l'Eau.	**0 FCFA**

Programme 3.2.1 : Actualisation du document de stratégie en matière d'eau	**0 FCFA**
Programme 3.3.1 : Réalisation de la revue sectorielle des programmes Eau et Assainissement	**0 FCFA**
Programme 3.4.1 : Mise en place des organismes de bassins et l'appui au démarrage de leurs activités.	**266 347 000 FCFA**
Programme 3.5.1 : Création d'un environnement administratif et financier favorable au développement du secteur privé de l'Eau et de l'Assainissement	**0 FCFA**
Programme 3.5.2 : Renforcement des capacités de gestion des opérateurs privés	**30 000 000 FCFA**
Programme 3.6.1 : Elaboration d'un plan d'information et de sensibilisation des acteurs-clés sur la politique et la stratégie en matière d'eau	**0 F CFA**
Programme 3.6.2 : Elaboration d'un programme d'éducation scolaire sur la GIRE	**0 FCFA**
PROGRAMMES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.	**1 638 330 000 FCFA**
Programme 4.1.1 : Mise en place d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau)	**1 638 330 000 F CFA**
Programme 4.1.2 : Promotion des études et recherches en matière d'eau et d'assainissement	**0 FCFA**
PROGRAMMES DE LOBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Assurer le management efficace et efficient du secteur de l'E&A	**17 312 647 000 FCFA**
Programme 5.1.1 : Renforcement des ressources humaines (RH) de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH	**1 147 666 000 FCFA**

Programme 5.1.2 : Renforcement les ressources matérielles et logistiques de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH	**3 197 122 000 FCFA**
Programme 5.1.3 : Renforcement des infrastructures de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH	**30 000 000 FCFA**
Programme 5.1.4 : fonctionnement courant de l'administration de la (DRAHRH)	**11 229 774 000 FCFA**
Programme 5.2.1 : Renforcement des ressources humaines des autres acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement.	**187 500 000 FCFA**
Programme 5.2.2 : Développement des outils de mise en oeuvre du PN AEPA et du PAGIRE	**160 000 000 FCFA**
Programme 5.2.3 : Développement des instruments de gestion et de suivi	**1 053 851 000 FCFA**
Programme 5.3.1 : Opérationnalisation des différents cadres de concertation nationaux de l'eau et de l'assainissement	**306 734 000 FCFA**
Programme 5.3.2 : représentation du Burkina Faso dans les cadres de concertation internationaux	**0 F CFA**

V. JUSTIFICATION DES OBJECTIFS

OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.

L'objectif global est d'un coût total de 62 507 693 000 FCFA pour la période 2010-2012 soit des prévisions de 34 833 857 000 FCFA en 2010, de 18 732 347 000 FCFA en 2011 et de 8 941 489 000 FCFA en 2012.

Il se décline en 5 objectifs, 10 résultats attendus et 32 Programmes.

Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement sensible des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat, et l'adoption par les populations de pratiques d'hygiène appropriée et ce dans une approche de gestion intégrée de la ressource.

Ceci contribuera à l'éradication de la maladie du ver de guinée, ainsi qu'à une baisse sensible de la prévalence des maladies d'origine hydrique comme les diarrhées qui constituent les principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans. La diminution des maladies d'origine hydrique contribuera à une baisse des dépenses en soins de santé.

La création d'emplois en milieu rural et semi urbain auxquels s'ajoutent ceux créés dans le cadre du développement des centres ONEA ainsi que l'augmentation des capacités économiques et financières des entreprises et des bureaux d'études constitueront des facteurs de réduction de l'extrême pauvreté (OMD1).

Les activités génératrices de revenus qu'entreprendront les femmes suite au gain sur le temps à la corvée d'eau, permettront une plus grande autonomie de ces dernières. Les tâches domestiques ainsi allégées, les mères seront en outre plus enclines à permettre à leurs filles d'aller à l'école et de poursuivre leurs études, contribuant ainsi à l'atteinte de la parité dans la scolarisation des filles et des garçons (OMD3)

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les écoles par un accès permanent à l'eau potable (5 400 écoles concernées) et à des ouvrages d'assainissement (6 200 écoles concernées) respectant les normes de qualité et d'intimité pour tous les enfants constitue un facteur incitatif pour l'accroissement des taux de fréquentation et le maintien des enfants dans les écoles (OMD2)

L'accroissement de l'accès à des moyens adéquats de gestion des eaux usées et des excréta conduira à une réduction de la pollution des sols et des milieux récepteurs (OMD7).

Les deux objectifs spécifiques (1) et (2) comportent de grands programmes de réalisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

1. OBJECTIF SPECIFIQUE 1

Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.

L'objectif spécifique 1 est d'un coût total de 32 302 080 000 FCFA pour la période 2010-2012 et d'une prévision annuelle de 19 811 169 000 FCFA en 2010, de 9 324 793 000 FCFA pour 2011 et de 3 166 118 000 FCFA pour 2012.

Résultat 1.1 : L'accès durable et équitable à l'eau potable des personnes en zone rurale est passé de 52% en 2005 à 76% en 2015 (2,40% par an).

Justification de l'objectif :

L'accès à l'eau potable fait partie des axes stratégiques majeurs parmi ceux identifiés pour la réduction de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixée comme objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015. L'état des lieux fait en 2008 a révélé un taux d'accès à l'eau potable en zone rurale corrigé de 52% pour 2005. Ce taux d'accès devra connaître une nette amélioration dans les dix ans, avec une augmentation globale de 24% envisagée pour la période (soit un accroissement moyens annuel de 2,40%) correspondant à la fourniture d'un service d'eau potable adéquat à 2 422 819 personnes supplémentaires. Ces résultats seront atteints grâce à une importante activité de réalisations et de réhabilitations d'infrastructures et suivant une approche qui garantit la durabilité et l'équité du système d'approvisionnement dans un processus de gestion intégrée des ressources en eau. A cet effet, il est prévu au titre des travaux neufs pour la période 2010-2012: 3329 forages; 171 puits, 261 AEPS. Au titre des réhabilitations il est prévu : des travaux sur 661 forages, 78 AEPS et un remplacement de 661 PMH.

Pour la période 2010-2012, il est attendu un accroissement moyen annuel de 2,4% du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, soit un taux d'accès de 64% en 2010, un taux d'accès de 66,4% en 2011 et un taux d'accès de 68,8% pour 2012.

Existence du besoin :

Malgré les efforts accomplis le besoin d'approvisionnement en eau potable reste important en zone rurale. Une bonne partie des populations rurales parcourt toujours de longues distances à la recherche d'eau potable. Une autre partie continue d'utiliser des eaux non potables avec des risques très élevés de maladies hydriques. L'importance des besoins varie d'une région à une autre au regard de la répartition disparate des infrastructures.

Le problème à résoudre :

Il s'agit de lever les obstacles à un accès durable et équitable à l'eau potable en zone rurale et accroître l'offre d'infrastructure par des réalisations et des réhabilitations. Cela contribuera à réduire les taux de rupture d'approvisionnement en veillant à la qualité des infrastructures, à la qualité de l'eau et à la gestion financière des points d'eau.

Pour atteindre ce résultat, les programmes suivants ont été identifiés et estimés base financement acquis :

Programme 1.1.1 : Réalisation de l'intermédiation sociale (PEM, AEPS, PEA)

Ce programme vise la sensibilisation et l'information des populations sur l'utilisation et la gestion des ouvrages d'AEP.

La réalisation de l'intermédiation sociale contribue à la réduction des taux de pannes et à l'amélioration de la gestion des points d'eau.

Le financement acquis du programme est de 641 718 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 419 576 000 FCFA en 2010, 191 696 000 FCFA en 2011 et de 30 446 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : -nombre de structures de gestion de points d'eau mises en place et fonctionnelles.

Programme 1.1.2 : Réalisation de nouveaux PEM

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réalisations, l'acquisition et l'installation de moyen d'exhaure, répondant ainsi à une demande effective.

La réalisation de nouveaux PEM contribue à l'amélioration de l'accès à l'eau potable par l'augmentation quantitative des infrastructures.

Le financement acquis du programme est de 16 600 476 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 10 616 914 000 FCFA en 2010, 5 324 056 000 FCFA en 2011 et de 659 506 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : -nombre d'ouvrages réalisés fonctionnels

Programme 1.1.3: Réalisation de nouvelles AEPS/PEA.

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réalisations d'AEPS pour la période 2010-2012.

Le financement acquis du programme est de 7 115 045 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 4 556 227 000 FCFA en 2010, 1 724 159 000 FCFA en 2011 et de 834 659 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : -nombre d'ouvrages d'AEPS/PEA réalisés fonctionnels

Programme 1.1.4 : Réhabilitation de Points d'eau moderne.

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réhabilitations de point d'eau modernes. Les travaux porteront sur des ouvrages pour la période 2010-2012.

Les réhabilitations contribuent à l'amélioration du taux d'accès par la mise en service des anciens points d'eau modernes dont les équipements d'exhaure sont en panne ou endommagés.

Le financement acquis du programme est de 3 985 730 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 1 840 591 000 FCFA en 2010, 1 321 882 000 FCFA en 2011 et de 823 257 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre d'ouvrages réhabilités

Programme 1.1.5 : Réhabilitation et extension de réseaux d'AEPS/PEA

Ce programme vise un accroissement de l'offre d'infrastructures par des réhabilitations et extension de réseaux d'AEPS pour la période 2010-2012. Les réhabilitations contribuent à l'amélioration des taux d'accès par la mise en service des anciens ouvrages d'AEPS en panne ou endommagés et par une extension des réseaux existants.

Le financement acquis du programme est de 863 500 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 788 500 000 FCFA en 2010, 25 000 000 FCFA en 2011 et de 50 000 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : -nombre d'ouvrages réhabilités.

Programme 1.1.6 : Travaux d'urgence dans les zones défavorisées (eau impropre à la consommation ou non disponible)

Ce programme vise à satisfaire les besoins de consommation des populations dont l'accès à l'eau potable est jugé d'extrême urgence. Les travaux d'urgence améliorent l'accès par des réalisations additionnelles et exceptionnelles pour des populations qui sont dans des situations très critiques.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : -nombres d'infrastructures réalisées

Programme 1.1.7 : Réalisation d'infrastructures d'AEP dans les écoles

Ce programme vise à assurer des réalisations d'ouvrage dans les écoles pour améliorer l'accès des élèves à l'eau potables pendant le temps passé à l'école. Elles vont contribuer à améliorer le taux de fréquentation à l'école.

Le financement acquis du programme est de 2 684 040 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 1 200 990 000 FCFA en 2010, 726 400 000 FCFA en 2011 et de 756 650 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre d'ouvrages réalisés dans les écoles.

Programme 1.1.8 : Réalisation d'infrastructures d'AEP dans les centres de santé

Ce programme vise à assurer des réalisations d'ouvrage dans les centres de santé pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable pendant les moments passés dans les centres de santé. Elles vont contribuer à améliorer la santé des populations qui fréquentent ces centres de soins par la consommation d'eau potable.

Le financement acquis du programme est de 411 571 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 388 371 000 FCFA en 2010, 11 600 000 FCFA en 2011 et de 11 600 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre d'ouvrages réalisés dans les centres de santé

2. OBJECTIF SPECIFIQUE 2

Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural conformément aux Objectifs du Millénaire.

Cet objectif spécifique est d'un coût total de 10 958 289 000 FCFA ; pour la période 2010-2012 et d'une prévision annuelle de 5 583 355 000 FCFA en 2010, de 3 956 942 000 FCFA pour 2011 et d'un montant de 1 417 992 000 FCFA pour 2012.

Résultat 2.1 : L'accès durable et équitable à l'assainissement adéquat des personnes en zone rurale est passé de 32% en 2010 à 40,8% en 2012 (4,4% par an).

Justification de l'objectif :

L'assainissement est longtemps resté dans une situation caractérisée par une faiblesse générale du niveau des infrastructures et par leur mauvaise répartition géographique et entre les couches sociales. De ce fait, l'assainissement est considéré comme une des priorités dans le cadre de la réduction de la pauvreté. La communauté internationale a fixée comme objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à un assainissement adéquat d'ici à 2015. L'état des lieux fait en 2005 au niveau national a révélé un taux d'accès à l'assainissement en zone rurale de 10%. Ce taux d'accès relativement bas devra être amélioré de manière durable et équitable. Pour la période 2005-2015 ce taux passera de 10% à 54% soit une progression moyenne de 4,4% par an. Au titre des travaux neufs la prévision quantitative sur la période 2010-2012 est de 20 172 puisards à usage individuel et de 131 708 000 systèmes d'assainissement familiaux, de 4 053 blocs de latrines publiques ; dont 1 761 dans les écoles ; 384 dans les centres de santé ; 1 908 dans les marchés et autres lieux publiques. Au titre des réhabilitations la prévision est de réhabiliter 33 336 latrines familiales.

Pour la période 2010-2012, il est attendu une progression moyenne annuelle de 4,4% du taux d'accès à l'assainissement adéquat en milieu rural soit un taux d'accès de 32% en 2010, un taux d'accès de 36,4% en 2011, et un taux d'accès de 40,8% en 2012.

Situation actuelle

Malgré les efforts accomplis Le niveau d'accès actuel à l'assainissement adéquat en zone rurale est largement en dessous des objectifs du millénaire. Aussi, la situation est caractérisée par une faiblesse généralisée du niveau des infrastructures et par leur mauvaise répartition géographique et entre les couches sociales.

Le problème à résoudre :

Il s'agit de développer des actions pour combler le déficit d'infrastructures et lever les obstacles à une adhésion des populations en mettant en place une approche qui les encourage à investir dans les installations d'assainissement, à les exploiter et à les entretenir.

Programme 2.2.1 : La promotion de l'assainissement

Ce programme vise à réaliser des séances d'animation pour sensibiliser, informer et communiquer avec les populations bénéficiaires en vue de stimuler la demande, d'assurer des changements de comportement devant entraîner une bonne utilisation et un bon entretien des ouvrages d'assainissement. Ces séances d'animation de sensibilisation d'information et d'éducation améliorent la fréquentation effective des ouvrages, leur bonne utilisation et leur bonne gestion qui sont des conditions d'un accès durable.

Le financement acquis du programme est de 680 101 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 384 145 000 FCFA en 2010, 236 728 000 FCFA en 2011 et de 59 228 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : - Nombre d'hygiénistes formés

Programme 2.2.2 : le développement des infrastructures d'assainissement

Ce programme vise un accroissement du nombre de latrines individuelles et collectives par la subvention des coûts. Le programme sera baser sur des réalisations de nouvelles latrines individuelles et collectives et sur des réhabilitations de latrines individuelles et collectives anciennes. Il intègre le principe d'une planification rigoureuse et l'encadrement des acteurs pour assurer l'équité dans la répartition des ouvrages et le suivi technique des infrastructures, le suivi de la gestion et l'entretien des ouvrages.

Le financement acquis du programme est de 10 278 188 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 5 119 210 000 FCFA en 2010, 3 720 214 000 FCFA en 2011 et de 1 358 764 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre de latrines individuelles et collectives réalisées,

- nombre de latrines individuelles et collectives réhabilitées,

3. OBJECTIF SPECIFIQUE 3.

Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif institutionnel, législatif et règlementaire contribuant à une gestion concertée, durable et équitable des ressources en eau.

L'objectif spécifique 3 est d'un coût total de 296 347 000 FCFA pour la période 2010-2012 et d'une prévision annuelle de 145 600 000 FCFA 2010, de 75 374 000 FCFA pour 2011 et 75 374 000 FCFA pour 2012.

Au titre de cet objectif spécifique, six (06) résultats ont été identifiés. Ce sont :

Résultat 3.1 : Tous les textes législatifs et règlementaires relatifs à la gestion de l'eau sont élaborés, adoptés et appliqués.

Résultat 3.2 : Le document de politique et stratégie en matière d'eau adopté en 1998 est actualisé.

Résultat 3.3 : Un cadre de politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement est promu.

Résultat 3.4 : Les structures de gestion des ressources en eau sont fonctionnelles.

Résultat 3.5 : Un environnement administratif économique et financier favorable au développement du secteur de l'eau et l'assainissement est mis en place.

Résultat 3.6: Des plans d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en matière d'eau sont élaboré

Justification de l'objectif :

Cet objectif contribuera à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et

écologiquement rationnelle des ressources eau. Consacrer la mise en cohérence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans une optique de durabilité.

Situation actuelle :

La rénovation profonde du cadre institutionnel, juridique, technique, et financier devant permettre une gestion coordonnée et concertée des ressources en eau a été entamée : une bonne partie des textes ont été adoptés et des structures ont été mises place. Ce dispositif est à compléter.

Les structures de mise en œuvre doivent être également installées et accompagnées dans leur fonctionnement.

Le problème à résoudre :

Continuer à définir les droits, les devoirs, et les rôles de toutes les parties prenantes dans une action d'ensemble visant à mieux gérer les ressources en eau et préserver les écosystèmes aquatiques.

Résultat 3.1 : Tous les textes législatifs et règlementaires relatifs à la gestion de l'eau sont élaborés, adoptés et appliqués.

Programme 3.1.1 : Élaboration, adoption des textes d'application de la loi sur l'eau.

Ce programme vise l'élaboration et l'adoption des textes (TdR, contrats, validations) d'application de la loi sur l'eau et les soumettre pour adoption. Ces textes viendront compléter le dispositif de textes législatifs et réglementaires et faciliteront l'application de la loi sur l'eau.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateur : - nombre textes mis en application.

Programme 3.1.2 : Mise en œuvre de la police de l'eau.

Ce programme vise à élaborer les textes relatifs à la police de l'eau, à former, à installer la police de l'eau et à assurer la sensibilisation des acteurs par une large diffusion des textes sur la police de

l'eau. L'adoption de ces textes sur la police de l'eau permettra de rendre fonctionnel une partie du dispositif réglementaire prévu pour la gestion intégrée des ressources en eau.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre de structures fonctionnelles,

Programme 3.1.3 : Production et diffusion des normes et prescriptions techniques spécifiques du secteur AEPA.

Ce programme vise à Mener des études pour produire des normes et prescriptions techniques spécifiques du secteur AEPA et assurer leur large diffusion. Ces normes et ces prescriptions techniques constituent des textes indispensables à la régulation et l'organisation des interventions des acteurs du secteur de l'eau.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre de textes de prescription technique diffusés

Programme 3.1.4 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable du secteur de l'Eau.

Ce programme vise à mettre en place un mécanisme de financement adapté pour le Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement et le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau. Ce mécanisme fait partie du dispositif à mettre en place pour une meilleure gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement dans un cadre unifié.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : - un document de mécanisme de financement élaboré.

Résultat 3.2 : Le document de politique et stratégie en matière d'eau adopté en 1998 est actualisé.

Programme 3.2.1 : Actualisation du document de stratégie en matière d'eau

Ce programme vise à Entreprendre des études pour une actualisation du document de politique et de stratégie en matière d'eau, à définir la coopération en matière et à évaluer le

partage des responsabilités en matière d'eau entre l'Etat et les autres acteurs. Les résultats de ces études permettront d'éclairer davantage les différents acteurs du secteur de l'eau sur leur rôle et responsabilité dans un cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : document de stratégie en matière d'eau est élaboré

Résultat 3.3 : Un cadre de politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement est promu.

Programme 3.3.1 : La revue des programmes du secteur Eau et Assainissement.

Ce programme vise à Relire les programmes sectoriels en cours d'exécution et à les actualiser.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateur : - nombre de programmes du secteur ayant fait l'objet de revue

Résultat 3.4 : Les structures de gestion des ressources en eau sont fonctionnelles.

Programme 3.4.1 : Mise en place des organismes de bassins et l'appui au démarrage de leurs activités.

Ce programme vise à créer et à installer les organismes de bassin prévus dans les textes réglementaires et à leur apporter l'appui conseil et matériel pour permettre le démarrage effectif de leurs activités. La mise en place des organismes de bassin participe à la fonctionnalité du dispositif institutionnel prévu pour la gestion intégrée des ressources en eau.

Le financement acquis du programme est de 266 347 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 115 600 000 FCFA en 2010, 75 374 000 FCFA en 2011 et de 75 374 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : nombre d'organismes de bassin (agences et CLE) fonctionnels

Résultat 3.5 : Un environnement administratif économique et financier favorable au développement du secteur de l'eau et l'assainissement est mis en place.

Programme 3.5.1 : Création d'un environnement administratif et financier favorable au développement du secteur privé de l'Eau et de l'Assainissement

Ce programme vise à rendre visible, à adapter les marchés et à favoriser l'accès des opérateurs privés aux marchés publics de l'AEPA. Il vise également à promouvoir et à favoriser le développement des opérateurs privés du secteur de l'eau et l'assainissement.

Le financement acquis du programme est de 30 000 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 30 000 000 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre d'activités de promotion réalisées,

- nombre de textes élaborés

Programme 3.5.2 : Renforcer les capacités de gestion des opérateurs privés

Ce programme vise à Améliorer la qualité des prestations et de gestion des opérateurs privés du secteur de l'eau et l'assainissement à promouvoir et à favoriser le développement d'opérateur privés du secteur de l'eau et l'assainissement.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre de sessions de formations réalisées

- nombre d'opérateurs du secteur privé promus

Résultat 3.6: Des plans d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en matière d'eau sont élaborés.

Programme 3.6.1 : Elaboration d'un plan d'information et de sensibilisation des acteurs-clés sur la politique et la stratégie en matière d'eau

Ce programme vise à Concevoir un plan d'information et de sensibilisation et des outils adaptés pour susciter l'adhésion et la participation de tous les acteurs clés (publics, société civile, décideurs) à la gestion intégrée des ressources en eau. Il vise également sensibiliser tous les

acteurs pour une adhésion et une implication à la gestion concertée, durable et équitable des ressources en eau.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateur : un plan d'information et de sensibilisation est élaboré et diffusé.

Programme 3.6.2 : Elaboration d'un programme d'éducation scolaire sur la GIRE

Ce programme vise à élaborer un programme scolaire sur la gestion intégrée des ressources en eau pour assurer une prise de conscience et une participation dès le bas âge à la gestion de la ressource en eau. L'élaboration d'un programme scolaire sur la gestion intégrée des ressources eau permet d'informer les élèves sur le contenu de la GIRE et de ses implications.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateur : le programme scolaire sur la GIRE est réalisé.

4. OBJECTIF SPECIFIQUE 4

Assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

L'objectif spécifique 4 est d'un coût total de 1 638 330 000 FCFA pour la période 2010-2012 et d'une prévision annuelle de 1 333 560 000 FCFA 2010, de 154 770 000 FCFA pour 2011 et d'un montant de 150 000 000 FCFA pour 2012.

Résultat 4.1 : Les informations sur la GIRE et l'AEPA sont produites et diffusées régulièrement.

Justification :

Les connaissances sur les ressources en eau, sur leur usage, les ouvrages, les impacts, les usagers, les risques, les réseaux de suivie et les données géographiques sont indispensables pour la mise en place d'un système de gestion durable de l'eau. Ces connaissances peuvent être améliorées par la mise place d'un système d'information sur l'eau opérationnel construit à partir d'une base de données actualisée avec un système de collecte de traitement et de diffusion de données

fonctionnel. Ce dispositif est complété par un système de diffusion des résultats des études et des recherches sur l'eau et l'assainissement.

Situation actuelle :

Actuellement le suivi quantitatif des ressources en eau de surface est assuré par la DGRE, les DRAHRH et l'ONEA. Malgré une première optimisation du réseau réalisée dans les années 1990, les mesures ne sont pas encore satisfaisantes du point de vue de la densité et de l'état des stations, et les données ne sont pas toute collectées selon les règles de l'art.

La situation est également caractérisée par une insuffisance de moyens matériels de suivi et une insuffisance des ressources humaines. Il en résulte que les données disponibles comportent de nombreuses lacunes.

L'état des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion a mis en évidence un certain nombre de carences ou d'imperfection dans l'évaluation des ressources en eau de surface. Ces problèmes relèvent d'un suivi insuffisant, de données peu fiables et discontinues, et d'une absence de cohérence dans les outils et approches des différents intervenants. II en résulte une faible maîtrise des paramètres fondamentaux du cycle de l'eau qui, non seulement, est un obstacle à une bonne connaissance de la ressource disponible mais aussi préjudiciable à l'évaluation des impacts et à prévision des risques.

Le problème à résoudre :

-Résoudre les insuffisances du système d'information en construisant une base de données opérationnelle et un système de collecte, de traitement et de diffusion fiable. Organiser les études les recherches tout en veillant à la large diffusion de leurs résultats.

-Combler le déficit en capacités en ressources humaines, techniques et logistique au niveau des services centraux et déconcentrés chargés d'améliorer les connaissances sur l'eau. Le besoin de renforcement des connaissances sur l'eau se pose de plus en plus avec acuité car il est important d'assurer une adéquation entre la disponibilité de la ressource et son usage.

Programme 4.1.1 : Mise en place d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau)

Ce programme vise à :

- Concevoir et à mettre en place un système nationale d'information sur l'eau en réalisant un centre de documentation opérationnel, un laboratoire d'analyse des eaux brutes opérationnel et

une base de données mise à jour et en renforçant les moyens logistiques de collecte et de traitement des données au niveau national et régional ;

- Assurer la modernisation et l'entretien du réseau de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau et une large diffusion des informations sur l'eau.

Pertinence par rapport à l'objectif : Construire un dispositif d'information pour fournir aux acteurs clés toute l'information utile relative aux ressources en eau, à ses usages aux risques liés à cette ressource aux besoins en eau de l'environnement. Améliorer la connaissance sur les divers aspects de l'eau pour assurer une gestion durable.

Le financement acquis du programme est de 1 638 330 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 1 333 560 000 FCFA en 2010, 154 770 000 FCFA en 2011 et de 150 000 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : -l'annuaire publié.

Programme 4.1.2 : Promotion des études et recherches en matière d'eau et d'assainissement

Ce programme vise à faire l'état des lieux des études, à établir un plan d'action pluriannuel et à suivre et capitaliser les études identifiées. Les résultats de ces études doivent permettre une amélioration des connaissances sur les ressources en eau, le suivi de la ressource et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs :- -nombre d'études diffusées.

5. OBJECTIF SPECIFIQUE 5

Assurer le management efficace et efficient du secteur de l'Eau et l'Assainissement.

L'objectif spécifique 5 est d'un coût total de 17 312 647 000 F CFA pour la période 2010-2012 et d'une prévision annuelle de 7 960 173 000 F CFA en 2010, d'un montant de 5 220 469 000 FCFA pour 2011 et d'un montant de 4 132 006 000 FCFA pour 2012.

Deux résultats ont été identifiés au titre de cet objectif et se déclinent en :

Résultat 5.1 : Les capacités d'intervention de la DGRE , DGAEUE et des DRAHRH sont renforcées

Résultat 5.2 : Les capacités d'intervention des autres acteurs du secteur de l'Eau et l'Assainissement sont renforcées.

Justification de l'objectif :

Toutes les interventions dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural devant se faire dans un cadre unifié d'intervention, il est nécessaire de renforcer les capacités des différents intervenants pour améliorer leur efficacité et créer ainsi une meilleure synergie d'action entre eux. Les insuffisances au niveau de certains acteurs pouvant atténuer la portée des actions des autres et même porter atteinte à la pérennité de l'approche développée, il est indiqué que le renforcement de capacité soit assuré au niveaux de toutes les structures impliquées dans la mise en œuvre du PN-APEA.

Situation actuelle : le secteur de l'eau et l'assainissement est confronté à plusieurs handicaps, parmi lesquels les plus importants sont :

L'insuffisance des capacités en ressources humaines, techniques et logistiques au niveau des services centraux, déconcentrés et du Ministère pour exercer la mission de régulation, d'appui et de contrôle.

- la faiblesse des capacités de gestion et d'exploitation des ouvrages hydrauliques ;
- le manque de structuration au niveau de certains acteurs;
- l'insuffisance de la communication et d'échanges d'information entre les acteurs ;
- l'absence d'un système de suivi évaluation.

Les capacités opérationnelles des structures centrales, déconcentrées et décentralisées de l'Etat et des autres acteurs (ONG, et secteur privé) en matière de gestion, d'exécution et de suivi des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement sont toujours faibles. La coordination des actions devra se faire à travers les différents cadres de concertation.

Le problème à résoudre :

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques au niveau des services centraux et déconcentrés du ministère, renforcer les capacités des acteurs au niveau

décentralisé, au niveau des acteurs privés et de la société civile. Lever les obstacles à la concertation et à la communication.

Résultat 5.1 : Les capacités d'intervention de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH sont renforcées

Programme 5.1.1 : Renforcement des ressources humaines (RH) de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH

Ce programme vise à élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH en renforçant les effectifs et en procédant à la formation du personnel. Il vise à améliorer également les capacités des ressources humaines de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH pour leur permettre d'assurer efficacement leurs attributions.

Le financement acquis du programme est de 1 147 666 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 758 651 000 FCFA en 2010, 314 055 000 FCFA en 2011 et de 74 960 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : Taux de couverture des besoins du plan de développement des ressources humaines

Programme 5.1.2 : Renforcement les ressources matérielles et logistiques de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH

Ce programme vise à doter la DGRE, DGAEUE et les DRAHRH de ressources matérielles indispensables à l'exécution de leurs missions. La charge de travail liée aux missions à exécuter nécessite un renforcement des capacités matérielles des services de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH pour leur donner plus d'efficacité dans la gestion de leur activité.

Le financement acquis du programme est de 3 197 122 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 2 380 774 000 FCFA en 2010, 784 979 000 FCFA en 2011 et de 31 369 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : taux de couverture des besoins en matériel à la DGRE, DGAEUE et dans les DRAHRH

Programme 5.1.3 : Renforcement des infrastructures de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH

Ce programme vise la Réalisation et la réfection d'infrastructures pour la DGRE, DGAEUE et les DRAHRH. Ces infrastructures amélioreront le cadre de travail.

Le financement acquis du programme est de 30 000 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 30 000 000 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : Nombre d'infrastructures fonctionnelles réalisées

Programme 5.1.4 : Le fonctionnement courant de l'administration de la DGRE et des DRARH

Ce programme vise à Assurer la prise en charge des frais de fonctionnement (salaires actuel et les salaires du personnel dont le recrutement est prévu, du matériel et des fournitures de bureau frais de mission et transport de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH. La couverture de ces dépenses associée une à gestion rationnelle permet d'assurer le fonctionnement efficace et efficient des services.

Le financement acquis du programme est de 11 229 774 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 3 741 912 000 FCFA en 2010, 3 656 133 000 FCFA en 2011 et de 3 831 730 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : taux de couverture des dépenses de fonctionnement (dépenses de fonctionnement réalisées/ besoins de fonctionnement exprimés)

Résultat 5.2 : Les capacités d'intervention des autres acteurs du secteur de l'E&A sont renforcées

Programme 5.2.1 : Renforcement des ressources humaines des autres acteurs du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

Ce programme vise à renforcer les capacités en ressources humaines au niveau des autres acteurs par la formation, la sensibilisation et l'appui-conseil. Le renforcement des capacités des autres acteurs participe à l'amélioration de la gestion du secteur.

Le financement acquis du programme est de 187 500 000FCFA pour la période 2010-2012 dont 62 500 000 FCFA en 2010, 62 500 000 FCFA en 2011 et de 62 500 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : - nombre de personnes couvertes par les formations et les sensibilisations au niveau des autres acteurs.

Programme 5.2.2 : Développement des outils de mise en œuvre du PN AEPA et du PAGIRE

Ce programme vise à élaborer et mettre à la disposition du PN-AEPA et du PAGIRE des outils performants de gestion, à disposer d'outils performants permettra à la DGRE, DGAEUE et au DRAHRH d'assurer la gestion efficace et efficiente des programmes.

Le financement acquis du programme est de 160 000 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 160 000 000 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : -nombre d'outils effectivement exploités.

Programme 5.2.3 : Développement des instruments de gestion et de suivi

Ce programme vise à élaborer et mettre à la disposition des gestionnaires des instruments appropriés de gestion et de suivi évaluation des performances du secteur, ce qui permettra d'améliorer la gestion des programmes.

Le financement acquis du programme est de 1 053 851 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 729 123 000 FCFA en 2010, 275 399 000 FCFA en 2011 et de 49 330 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : nombre d'instruments effectivement exploités

Programme 5.3.1 : Le fonctionnement des différents cadres de concertation nationaux de l'Eau et de l'Assainissement

Ce programme vise à assurer la tenue régulière des sessions des différents cadres de concertation sur l'eau et l'assainissement. La fonctionnalité des cadres de concertation permet d'assurer une gestion concertée et coordonnée des activités du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le financement acquis du programme est de 306 734 000 000 FCFA pour la période 2010-2012 dont 97 213 000 FCFA en 2010, 127 404 000 FCFA en 2011 et de 82 118 000 000 FCFA en 2012.

Indicateurs : nombre de cadres de concertations fonctionnels

Programme 5.3.2 : Amélioration de la représentation du Burkina Faso dans les cadres de concertation internationaux

Ce programme vise à faciliter la participation du Burkina Faso aux différents cadres de concertation internationaux sur l'eau et l'assainissement. La participation aux rencontres internationales permet de partager les expériences sur la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le financement acquis du programme est de 0 FCFA pour la période 2010-2012 dont 0 FCFA en 2010, 0 FCFA en 2011 et de 0 FCFA en 2012.

Indicateurs : taux de participation des acteurs Burkinabé de l'eau de l'assainissement aux réunions statutaires et aux autres rencontres internationales sur l'eau et l'assainissement.

VI. CONCLUSION

Le Budget Programme par Objectif (BPO) 2010-2012 du secteur de l'eau et de l'assainissement est d'un coût total de 129 205 327 000 FCFA. Les financements acquis sont d'un montant de 62 507 693 000 FCFA soit 48 % du coût total. Il se dégage un gap de 66 697 636 000 FCFA soit 52 % du coût total.

Le coût total de l'objectif du sous secteur AEP plus le cadre unifié d'intervention (CUI) pour la période 2010-2012 est de 103 911 548 000 FCFA avec un financement acquis de 51 549 402 000 FCFA reparti comme suit :

Etat 24 634 696 000 FCFA soit 24 % de cet objectif;

PTF 23 134 018 000 FCFA soit 22 % de cet objectif;

ONG 2 618 660 000 FCFA soit 3% de cet objectif;

Autres 1 162 028 000 FCFA soit 1 % de cet objectif;

Le coût total de l'objectif du sous secteur assainissement pour la période 2010-2012 est de 25 293 779 000 FCFA avec un financement acquis de 10 958 289 000 FCFA reparti comme suit :

Etat 4 059 221 000 FCFA soit 16% de cet objectif;

PTF 6 107 890 000 FCFA soit 24 % de cet objectif;

ONG 561 658 000 FCFA soit 2 % de cet objectif;

Autres 229 520 000 FCFA soit 1 % de cet objectif;

Le gap calculé de la période pour évoluer sereinement vers les objectifs de développement est de 66 697 636 000 FCFA, soient 10 812 091 000 FCFA pour 2010, 22 845 946 000 FCFA pour 2011 et 33 039 599 000 FCFA pour 2012.

L'analyse du tableau des financements acquis et du tableau de répartition du financement par acteur du PN-AEPA indiquée dans le document de programme qui fixe la part de chacun des acteurs dans les deux sous secteurs (AEP plus CUI et assainissement) fait ressortir les contributions complémentaires attendues suivantes par groupe d'acteur pour la période 2010-2012 :

Sous secteur AEP plus CUI

Un excédent de 9 754 562 000 FCFA pour l'Etat ;

57 667 602 000 FCFA pour les PTF ;

4 125 199 000 FCFA pour les ONG ;

323 907 000 FCFA pour les autres acteurs.

Sous secteur assainissement

Un excédent de 1 529 843 000 FCFA pour l'Etat ;

14 056 311 000 FCFA pour les PTF ;

703 031 000 FCFA pour les ONG ;

1 105 992 000 FCFA pour les autres acteurs.

Les OMD étant un engagement conjoint Etat et communauté internationale, il est indispensable que des efforts financiers additionnels conformes à ces engagements soient faits par chacun de ces acteurs pour les atteindre en 2015.

VII. Tableaux synthétiques BPO 2010 – 2012 du secteur eau et assainissement

Tableau synthétique BPO 2010 -2012 du secteur eau potable et assainissement
En milliers de FCFA

	2 010	2 011	2 012	total
Objectif global BPO	**45 645 947**	**41 578 292**	**41 981 088**	**129 205 327**
OBJECTIF 1 (Eau potable)				
OBJECTIF(PN AEPA (OMD))	**25 076 307**	**25 216 179**	**25 329 175**	**75 621 661**
Financement acquis	**19 811 169**	**9 324 793**	**3 166 118**	**32 302 080**
Etat	5 346 390	2 616 338	2 616 338	10 579 066
PTF	12 836 054	5 777 750	-	18 613 804
ONG	1 351 225	752 655	514 780	2 618 660
Autres	277 500	178 050	35 000	490 550
Gap objectif 1	**5 265 138**	**15 891 386**	**22 163 057**	**43 319 581**
OBJECTIF 2 (assainissement)				
OBJECTIF(PN AEPA (OMD))	**7 572 356**	**8 425 642**	**9 295 781**	**25 293 779**
Financement acquis	**5 583 355**	**3 956 942**	**1 417 992**	**10 958 289**
Etat	1 525 709	1 266 756	1 266 756	4 059 221
PTF	3 713 720	2 394 170	-	6 107 890
ONG	213 706	196 716	151 236	561 658
Autres	130 220	99 300	-	229 520
Gap objectif 2	**1 989 001**	**4 468 700**	**7 877 789**	**14 335 490**
OBJECTIF 3 :Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif institutionnel, législatif et règlementaire contribuant à une gestion concertée durable équitable des ressources en eau				
OBJECTIF 3	**1 012 900**	**382 900**	**579 900**	**1 975 700**
Financement acquis	**145 600**	**75 374**	**75 374**	**296 348**
Etat				-
PTF	30 000	-	-	30 000
ONG	-	-	-	-
Autres	115 600	75 374	75 374	266 348
Gap objectif 3	**867 300**	**307 526**	**504 526**	**1 679 352**
OBJECTIF 4: Assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs				
OBJECTIF 4	**1 554 906**	**275 405**	**275 405**	**2 105 716**
Financement acquis	**1 333 560**	**154 770**	**150 000**	**1 638 330**
Etat	939 000	150 000	150 000	1 239 000
PTF	-	-	-	-
ONG	-	-	-	-
Autres	394 560	4 770	-	399 330
Gap objectif 4	**221 346**	**120 635**	**125 405**	**467 386**
OBJECTIF5:Assurer le management efficace et efficient du secteur de l'E/A				
OBJECTIF5	**10 429 478**	**7 278 166**	**6 500 827**	**24 208 471**
Financement acquis	**7 960 172**	**5 220 467**	**4 132 005**	**17 312 644**
Etat	5 200 468	3 720 282	3 895 880	12 816 630
PTF	2 758 104	1 495 985	236 125	4 490 214
ONG	-		-	-
Autres	1 600	4 200	-	5 800
Gap objectif 5	**2 469 306**	**2 057 699**	**2 368 822**	**6 895 827**
Gap total	**10 812 091**	**22 845 946**	**33 039 599**	**66 697 636**

NB: - le coût global du PN AEPA ajusté au prix courant
- gap base financement acquis

Tableau synthétique BPO 2010 -2012 du secteur eau potable et assainissement
En milliers de FCFA

	2 010	2 011	2 012	total
Objectif global	**45 645 947**	**41 578 292**	**41 981 088**	**129 205 327**
Financement acquis	**34 833 856**	**18 732 346**	**8 941 489**	**62 507 691**
Etat	**13 011 567**	**7 753 376**	**7 928 974**	**28 693 917**
PTF	**19 337 878**	**9 667 905**	**236 125**	**29 241 908**
ONG	**1 564 931**	**949 371**	**666 016**	**3 180 318**
Autres	**919 480**	**361 694**	**110 374**	**1 391 548**
Gap global	**10 812 091**	**22 845 946**	**33 039 599**	**66 697 636**

NB: - le coût global du PN AEPA ajusté au prix courant

- gap base financement acquis

Tableau synthétique BPO 2010 -2012 du sous secteur assainissement
En milliers de FCFA

Objectif global	**7 572 356**	**8 425 642**	**9 295 781**	**25 293 779**	**Contribution relative**	**financement restant**
Financement acquis	**5 583 355**	**3 956 942**	**1 417 992**	**10 958 289**		
Etat	**1 525 709**	**1 266 756**	**1 266 756**	**4 059 221**	**160%**	**- 1 529 843**
PTF	**3 713 720**	**2 394 170**	**-**	**6 107 890**	**30%**	**14 056 311**
ONG	**213 706**	**196 716**	**151 236**	**561 658**	**44%**	**703 031**
Autres	**130 220**	**99 300**	**-**	**229 520**	**17%**	**1 105 992**
Gap global	**1 989 001**	**4 468 700**	**7 877 789**	**14 335 490**		

NB: - le coût global du PN AEPA ajusté au prix courant
- gap base financement acquis

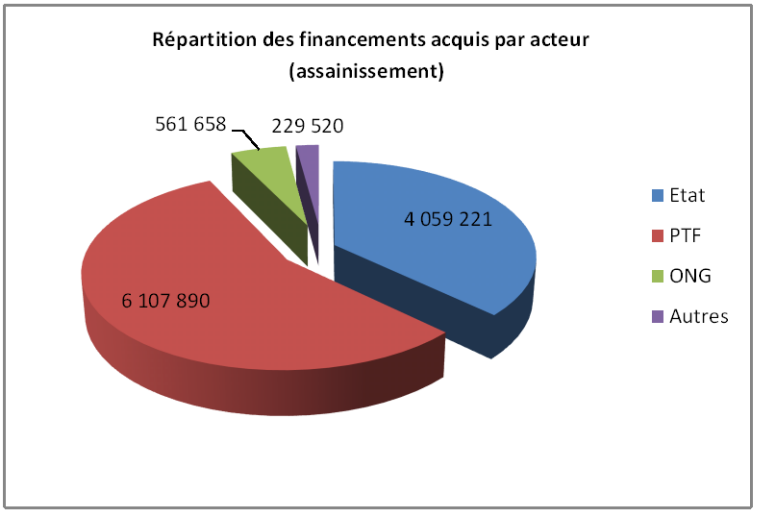

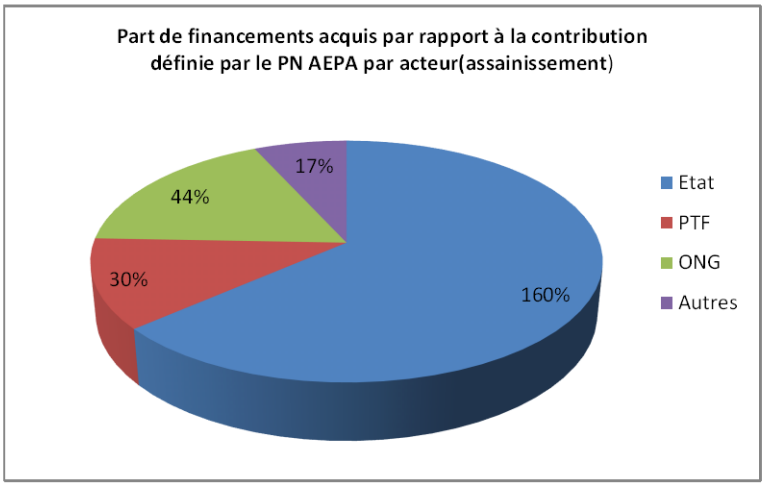

Tableau synthétique BPO 2010 -2012 du secteur sous secteur eau potable plus CUI
En milliers de FCFA

	2 010	2 011	2 012	total		
Objectif global	**38 073 591**	**33 152 650**	**32 685 307**	**103 911 548**	**Contribution relative**	**financement restant**
Financement acquis	**29 250 501**	**14 775 404**	**7 523 497**	**51 549 402**		
Etat	**11 485 858**	**6 486 620**	**6 662 218**	**24 634 696**	**166%**	**- 9 754 562**
PTF	**15 624 158**	**7 273 735**	**236 125**	**23 134 018**	**29%**	**57 667 602**
ONG	**1 351 225**	**752 655**	**514 780**	**2 618 660**	**39%**	**4 125 199**
Autres	**789 260**	**262 394**	**110 374**	**1 162 028**	**78%**	**323 907**
Gap global	**8 823 090**	**18 377 246**	**25 161 810**	**52 362 146**		

NB: - le coût global du PN AEPA ajusté au prix courant
- gap base financement acquis

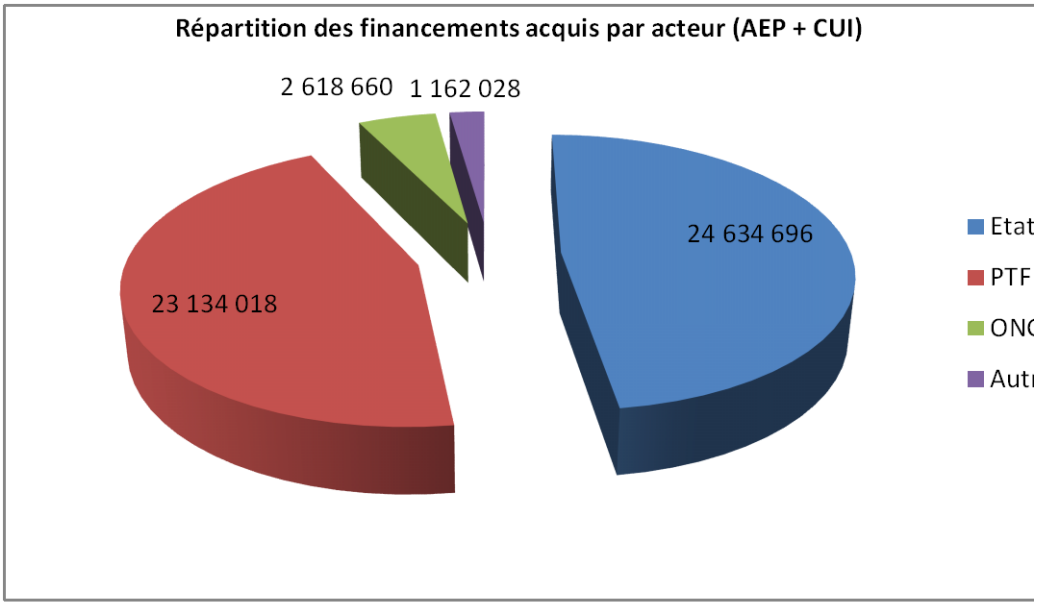

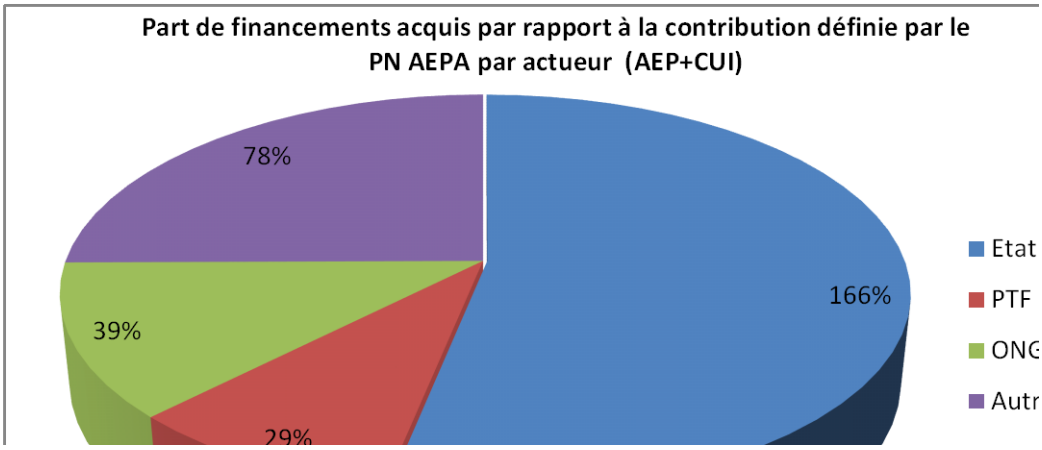

VIII. Tableau de programmation des dépenses

IX. Tableau de passage du Budget Programme au Budget Objet

X. Tableau de planification annuelle comparée en Eau Potable du PN-AEPA (OMD) et de la programmation 2010 – 2012 du Budget Programme

(réalisations physiques et financières au prix courant)

XI. Tableau de planification annuelle comparée en assainissement du PN-AEPA (OMD) et de la programmation 2010 – 2012 du Budget Programme (réalisations physiques et financières au prix courant)

XII. Tableau d'évolution du taux d'accès apparent